



Documents de fin de contrat

Par **nini03**, le **17/10/2012** à **09:09**

bonjour

je me suis faite licenciée par mon employeur.

mon préavis est de 1 mois dont il me dispense de l'exécution mais me sera rémunéré.

il m'indique sur la lettre que les documents de fin de contrat seront à ma disposition dans leurs bureaux à la fin de mon délais de préavis (solde de tout compte, certificat de travail et attestation pôle emploi).

ai-je le droit de demander à ce qu'ils me soient envoyés par courrier?

car vu les relations tendues qu'il y a, je pense qu'il va chercher à ne pas me payer tout mon due, et j'aurai aimé les montrer à quelqu'un et ne pas signer n'importe quoi.

merci de votre aide précieuse

Par **seb544**, le **17/10/2012** à **09:17**

Les documents de fin de contrat sont dits querables , donc vous devez normalement aller les chercher .

Vous pouvez demander à les recevoir par courrier mais l employeur peut refuser.

Sachez qu'un solde de tout compte est dénonçable dans les 6mois qui suivent sa signature, vous avez donc tout le temps de vérifier s il ne manque rien , et le dénoncer par LRAR si problème il y a